

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

Membre ne prenant pas part au vote : 1

Mme Evelyne BRUNET

Délibération n°20251211DEL41

VIE ASSOCIATIVE

Association Arc Club de Bron - Attribution d'une subvention pour l'année 2026

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux, matériel de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Le montant de la subvention 2026 a été calculé sur la base des critères généraux et/ou des critères spécifiques au secteur sportif tels que définis dans le règlement d'attribution des subventions aux associations, voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € à l'Association Arc Club de Bron au titre de l'année 2026.

Cette subvention sera versée en une seule fois. L'association devra déposer au plus tard dans les six mois suivant la clôture d'exercice, en ligne sur son compte Espace Associations de Bron, les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'année 2026 :

- le procès-verbal de l'assemblée générale qui valide la clôture du dernier exercice,
- les rapports d'activités et financier du dernier exercice clos,
- la composition du bureau de l'association actualisée,
- les comptes annuels validés (le bilan comptable et le compte de résultat : dépenses/recettes),
- le relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

La subvention accordée devient caduque dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée :

- les pièces justificatives mentionnées ci-dessus, sont à déposer dans ce délai. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures aux montants des dépenses éligibles retenues, le montant définitif de la subvention sera recalculé au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par l'association. Les sommes versées en trop seront restituées par l'association bénéficiaire,
- en cas de dépôt de ces justificatifs hors ce délai, la Ville se réserve le droit de demander la restitution de l'intégralité de la subvention accordée. Sur demande justifiée de l'association, un délai complémentaire peut être accordé pour le dépôt des pièces nécessaires à la clôture du dossier 2026.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2026 de 7 600 € à l'association Arc Club de Bron tel que présenté ci-avant.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD